



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-124065>

Département(s) de publication : **32, 40, 64**

Annonce n° **25-124065**

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Pas d'avis initial

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Ville de DAX

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21400088700015

Ville : DAX CEDEX

Code postal : 40107

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 32, 40, 64

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Distribution de documents et affiches

Code CPV principal - Descripteur principal : 64121100

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre a pour objet la distribution de documents (dépliants, flyers, magazine municipal) et affiches sur la ville de Dax, les communes du Grand Dax et autres communes des Landes et départements limitrophes. Lieu(x) d'exécution : Les campagnes de distribution et/ou d'affichage concernent les diverses manifestations organisées par la Ville de Dax. En fonction des événements, la distribution pourra se faire sur : - Dax et les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax - Dax et tout ou partie du département des Landes - Autres départements proches des Landes : 64 et 32. Ces départements seront déterminés par le service communication de la Ville de Dax au moment de chaque commande.

Critères d'attribution : Pour le lot 1 : 1-Prix des prestations analysé à partir du montant total TTC indiqué dans le détail quantitatif estimatif (DQE) 45 % 2-Valeur technique 55 % analysée à partir du cadre de mémoire technique détaillant les sous-critères suivants : 2.1 - les modalités d'intervention (moyens logistiques, organisation de la distribution comprenant la zone de distribution et les consignes et le délai de distribution des documents (10 jours ouvrés maximum à compter de la date de démarrage de la distribution indiquée dans le devis du prestataire) 30 % 2.2-la méthodologie appliquée par l'entreprise en cas de défaut de distribution des documents (rapport au service

communication, détails du défaut de distribution : boîte aux lettres, accès impossible.....) 15 % 2.3-les moyens humains affectés à la prestation 10 % Pour le lot 2 : 1-Prix des prestations analysé à partir du montant total TTC indiqué dans le détail quantitatif estimatif (DQE) 45 % 2-Valeur technique 55 % analysée à partir du cadre de mémoire technique détaillant les sous-critères suivants : 2.1-les modalités d'intervention (moyens logistiques et matériels, organisation de la distribution notamment) 25 % 2.2-la méthodologie appliquée pour justifier de la distribution des documents et en cas de défaut de distribution 20 % 2.3-les moyens humains affectés à la prestation 10 %

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Date limite de réception des offres : le 27/11/2025 à 12 heures. Le présent accord-cadre a pour objet la distribution de documents (dépliants, flyers, magazine municipal) et affiches sur la ville de Dax, les communes du Grand Dax et autres communes des Landes et départements limitrophes. Lieu(x) d'exécution : Les campagnes de distribution et/ou d'affichage concernent les diverses manifestations organisées par la Ville de Dax. En fonction des événements, la distribution pourra se faire sur : - Dax et les communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax - Dax et tout ou partie du département des Landes - Autres départements proches des Landes : 64 et 32. Ces départements seront déterminés par le service communication de la Ville de Dax au moment de chaque commande. L'accord-cadre avec minimum et maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande. Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique. Les prestations sont réparties en 2 lot(s) : Lot 1 : distribution boîtes aux lettres - montant minimum annuel 5 000 € HT et montant maximum annuel 20 000 € HT Lot 2 : distribution commerces et autres lieux montant minimum annuel 3 000 € HT et montant maximum annuel 22 000 € HT Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire de l'accord-cadre, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux accords-cadres ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Le délai de validité des offres est fixé à 6 mois à compter de la date limite de réception des offres. Aucune variante n'est autorisée. Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère environnemental dont le détail est indiqué dans le CCP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges. Le dossier de consultation des entreprises est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr> (référence : 25DX128). La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://demat-ampa.fr>. Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://demat-ampa.fr> Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales, sans négociation. L'instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante : Tribunal Administratif de Pau 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX Tél : 05 59 84 94 40 Télécopie : 05 59 02 49 93 Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 12 mois. L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2026 pour le lot 01 distribution boîtes aux lettres sous réserve d'une notification antérieure ou à compter de sa date de notification en cas de notification postérieure et du 13 avril 2026 pour le lot 02 distribution commerces et autres lieux. L'accord-cadre est reconduit de façon expresse jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 06/11/2025